



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE SERVICE
AVEC REMISAGE A DOMICILE AU SERVICE DE
POLICE MUNICIPALE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A
DOMICILE AU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Pour les besoins des services, à savoir pendant les heures de travail, les personnels municipaux sont autorisés à utiliser les véhicules de la collectivité. Il s'agit de véhicules de service généralement mis à disposition d'une direction ou d'un service en fonction des besoins ou de la nature des missions. Ils ne peuvent être affectés à l'usage exclusif et permanent d'une personne. Dans ce cadre, toute utilisation privative est exclue, y compris pour les trajets domicile-travail.

Toutefois, pour faciliter le fonctionnement d'un service et dans le cadre des missions dévolues à celui-ci, il est possible, conformément à la circulaire n° 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service, d'autoriser un agent à remiser un véhicule de service à son domicile.

A cet égard, il paraît opportun d'attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile au chef de service de police municipale qui dans le cadre de ses fonctions, peut être amené à se déplacer de manière urgente en dehors des heures de travail depuis son domicile.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile au chef de service de police municipale.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON